



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **32-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 24 avril 2012**

Le vingt-quatre avril deux mille douze, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni salle de réunions du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT , Président du SIRD.

**Date de convocation :** 03 avril 2012

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 12      Votants : 14

**Présents :** M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET(2), J.CARRIER,C  
COIGNÉ,C.GUGLIELMI,G.JULLIEN,M.MASTROMAURO(2),P.MOLINARO,M.REPELLIN,J.TESS  
AIRE

**Absents excusés :** A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, FGILABERT,V.GONNET,D.ROUX

**Président de séance :** MICHEL BAFFERT

**Secrétaire de Séance :** V.BELLE

**Rappel du quorum :** 10

**Objet : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Validation de la convention tripartite entre le SIRD, l'association A.P.A.S.E. et la Mairie de Noyarey, pour «la mise en œuvre d'une action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey », pour l'année 2012.

**Rapporteur : Marcel REPELLIN**

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe transversal « Prévention-Jeunesse », le vice-président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association A.P.A.S.E. et la mairie de Noyarey, relative à la poursuite de l'action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey, pour l'année 2012.

### Missions

La proposition d'une intervention socio-éducative de type « éducateur de rue », telle qu'elle est présentée ici, tente de répondre pour partie aux préoccupations des acteurs concernés par la jeunesse. Elle se centre sur les difficultés rencontrées avec et par les jeunes, par une prise en compte des situations telles qu'ils les vivent et comme leur environnement les perçoit.

Cela doit conduire à la mise en œuvre d'accompagnements individuels et/ou collectifs adaptés.

### Objectifs principaux :

- Mise en œuvre d'un travail éducatif prenant en compte l'appropriation des données de contexte local dont la mise en relation avec les jeunes en difficulté occupant pour certains l'espace public.
- Production d'une analyse partagée avec la Ville (élus et techniciens) concernant la prise en charge de la jeunesse en difficulté et les questions de vie sociale.

### 3 niveaux d'intervention sont proposés :

- Travail en réseau
- Présence sociale
- Accueil et disponibilité

### Moyens

Une mission d'intervention directe auprès des jeunes est confiée à un éducateur spécialisé de l'APASE, sur le territoire de la commune. Son temps d'intervention est fixé à :

5 heures par semaine du 01/01/2012 au 31/03/2012 et du 01/09/2012 au 31/12/2012.

10 heures par semaine du 01/04/2012 au 31/08/2012.

L'APASE met à disposition des outils d'intervention techniques de conseil et d'assistance pour élaborer des réponses adaptées aux situations rencontrées et concourir à la production et la mise en perspective d'actions jeunesse dans la commune.

### Coût

Le coût total de l'action pour l'année 2012 s'élève à 10 653 euros.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 2500 euros. La différence est à la charge de la commune de Noyarey, soit la somme de 8153 euros.

Facturation : une facture sera adressée par l'APASE à la ville de Noyarey, au terme de chaque trimestre civil : Mars, Juin, Septembre, Décembre 2012.

Une facture sera adressée par l'APASE au SIRD en fin d'exercice en double exemplaire.

Après débat,  
Le comité syndical

➤ VALIDE, la convention tripartite entre le SIRD, l'association A.P.A.S.E. et la Mairie de Noyarey, pour «la mise en œuvre d'une action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey », pour l'année 2012.

➤ AUTORISE le Président à signer la présente convention et toute pièce afférente au présent dossier.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 avril 2012

Le Président,

Michel BAFFERT